

CGC Finances Publiques et SNC CGC

86/92 Allée de Bercy Bâtiment Turgot Télédoc 909 75572 PARIS CEDEX 12

Tél.: 01.53.18.01.73 – 00.69 - 01.39

Sites: www.cgc-dgfip.info / www.snc-dgfip.info
Adresses mail: cgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr
snccgcdgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr



Syndicat National des Contrôleurs

LE LIEN CGC

Visioconférence du 3 novembre 2020 avec la Direction Générale : Covid, sécurité, télétravail...

Le Directeur Général a convoqué les syndicats à une nouvelle audio/visio conférence le mardi 3 novembre 2020. La CGC était conviée. Ces échanges complètent ceux du 29 octobre dernier auxquels il est utile de se rapporter.

1/ L'élévation du niveau des mesures à la DGFiP dans le cadre du confinement

Le Directeur Général a indiqué que l'on commence à monter « en niveau » pour le télétravail :

- => presque 2/3 de télétravailleurs en administration centrale ;
- => niveau proche de 50 % en Directions Nationales Spécialisées (DNS).

Cependant, rapporté à l'effectif global de la DGFiP, le télétravail reste inférieur à 15 % . « *Nous sommes loin du compte* », dixit les propos de Jérôme Fournel, notre Directeur Général.

Par ailleurs, des écarts existent suivant les endroits et les situations. Le Directeur Général a rappelé la place à la concertation et à une certaine souplesse pour ceux qui ne veulent pas télétravailler 5 jours durant. Il est donc toujours possible et autorisé de revenir un ou deux jours sur les lieux de travail, ponctuellement, ou pour le monitoring des équipes, ou pour assurer une alternance dans la réception du public.

Le taux d'équipement permettant le télétravail et l'accès aux applications métiers est actuellement proche de 30 % - hors les accès distant à la messagerie ou au portail. C'est la cible souhaitable à atteindre rapidement.

15.000 nouveaux matériels PC sont commandés mais leurs livraisons sont dépendantes des capacités des fabricants.

Le Directeur Général rappelle que nous sommes dans une période plus compliquée que celle d'un PCA (Plan de Continuité d'Activité). Il faut que l'activité économique continue. L'administration, dont la DGFiP, se situe au cœur de cette activité et doit se montrer exemplaire.

Il serait plus facile de mettre les agents en ASA que d'organiser l'activité, y compris en télétravail.

2/ Points divers:

- Les stagiaires des écoles :

Malgré le basculement en distanciel complet, le régime indemnitaire (indemnité de stage) sera maintenue, satisfaisant ainsi aux revendications de l'ensemble des syndicats.

Monsieur Fournel note cependant que ce n'est pas totalement logique, que la mesure est généreuse car les frais engagés par les élèves stagiaires à domicile sont bien moindres que ceux générés par les déplacements et le présentiel.

- Le protocole abrégé « télétravail » :

Celui-ci est en cours de finalisation et devrait être transmis pour avis aux syndicats d'ici deux jours.

Rappelons qu'il s'agît d'un « protocole » destiné à formaliser et à encadrer à minima le télétravail qui s'impose en cette période de crise sanitaire.

Il s'agit d'offrir un cadre au télétravail dans la situation d'urgence que nous connaissons.

- L'évolution du contexte sanitaire :

Le Directeur Général constate que l'évolution des cas de contamination avérés (+ celle des cas contact) suit la même courbe que celle observée dans la population toute entière. On rejoint les niveaux du début du mois d'avril.

Ce constat montre bien que les mesures sanitaires doivent être prises et respectées avec la plus grande attention.

Il indique néanmoins que l'administration est mieux préparée en termes de normes de nettoyage et d'approvisionnements en équipements sanitaires, après l'expérience de la « 1ère vague » : « nous sommes mieux rodés ».

- Les concours :

L'ensemble des concours sont maintenus.

- Le Nouveau Réseau de Proximité :

Le Directeur Général maintient sa position sur la continuation du train des réformes NRP – Nouveau Réseau de Proximité – malgré la demande de suspension formulée par l'ensemble des syndicats.

Monsieur Fournel établit une distinction entre les réforme « *en gestation* », toujours en discussion et en phase de concertation, de celles en « *phase d'exécution* », comme celle du NRP (et de la démétropolisation), qui ont déjà fait l'objet de débats et d'une concertation remontant à 18 mois : « *Nous sommes sur la fin d'un processus* ».

Le Directeur Général observe d'ailleurs que des opérations NRP ont déjà été réalisées en 2020. Elles se poursuivront donc dès le 1^{er} janvier 2021 y compris en « relocalisations » de services.

M. Fournel estime que ce qui serait « anxiogène » pour les personnels, ce serait de reporter ces opérations au printemps, à l'automne…

Autant dire que la CGC, comme les autres syndicats représentatifs, n'est pas du tout convaincue par cet argumentaire mais nous aurons l'occasion de développer dans une phase ultérieure...

- Les mesures prises dans le cadre du « Plan vigipirate alerte attentat » :

La CGC a formulé des interrogations spécifiques :

Au sujet du Plan « *Vigipirate urgence attentat* », sujet prégnant d'actualité, nous avons les interrogations suivantes :

Quelle mesure envisagez-vous pour la sécurité des locaux et notamment ceux ouverts au public ?

N'envisagez-vous pas de rétablir l'accueil exclusivement sur rendez-vous ? Ce serait une étape logique pour être finalement en accord avec vos instructions.

En réponse, le Directeur Général est resté particulièrement vague.

Monsieur Fournel précise que la DGFIP ne fait qu'exécuter les instructions gouvernementales prises en la matière. Mais il s'est borné à évoquer les mesures générales concernant la télésurveillance, le bon fonctionnement des alarmes, les dispositifs d'alerte, d'évacuation, de comportement à adopter en cas d'intrusion.

S'agissant des vigiles, le DG a tenu à rappeler que ce dispositif est avant tout destiné à réguler les files d'attentes du public et les entrées dans les sites des Centres des Finances Publics. Les vigiles ne sont pas là pour la prévention des risques d'attentat et ne sont d'ailleurs pas équipés pour ce faire.

Au sujet de l'accueil sur rendez-vous, Monsieur Fournel n'a apporté aucune réponse, sans doute pressé par le temps.

Commentaires CGC : autant dire qu'à notre connaissance, rien de concret ne s'est vraiment traduit dans les faits malgré le niveau extrême adopté pour Vigipirate.

Ce constat d'impuissance n'est pas pour nous rasséréner. Nous estimons que des mesures fortes de sécurité doivent être prises (de type patrouilles de sécurité Vigipirate, services d'ordre et pourquoi pas douaniers...) même s'il n'est pas possible d'être présent en tout lieu et à tout moment.

Quant aux vigiles, leur présence a tout de même un effet dissuasif minimum, tel que la fouille des sacs et du fait de leur simple présence à l'entrée des lieux publics.

Nous espérons que Monsieur Fournel tiendra compte de ces remarques de bon sens.

- Le télétravail et notamment celui des cadres :

Le représentant CGC, a formulé les remarques suivantes :

=> Sur le télétravail et les reproches formulés à l'encontre des chefs de service : les chefs de service obéissent aux instructions qui leur sont données par leurs directeurs.

Nous reconnaissons une réelle complexité dans la situation présente. Mais il y a bien un hiatus entre ce que vous écrivez et la réalité concrète dans les services : nous observons un réel décalage entre vos instructions, vos formulations, et celles qui sont appliquées. Nous en avons des illustrations dans de nombreux départements.

=> Le deuxième point de complexité qui explique le décalage des taux de télétravail entre l'administration centrale voire les directions locales et le réseau : c'est l'accueil du public.

Sauf exception, en administration centrale il n'y a pas d'accueil du public. Par contre dans le réseau en application des instructions, les guichets sont maintenus ouverts nécessitant la présence de nombreux agents. Cette organisation ne peut pas reposer uniquement sur les cadres et les chefs de poste qui sont eux-même exposés.

En effet ces derniers sont peu ou prou formellement interdits de télétravail.

La CGC estime qu'il doit y avoir toute une chaîne de réflexion, de reformulation et de clarification sur le « *qui fait quoi quand et où* ». C'est une évidence qui doit être prise en compte pour adapter les règles générales aux réalités du terrain et aux exigences de service public.

Il faut concilier les exigences de la sécurité sanitaire y compris pour les chefs de poste qui sont astreints 5/5 j dans leur service. Ce n'est pas sain et salutaire pour leur santé.

Monsieur Fournel a apporté les réponses suivantes :

- sur les conditions de mises en place du télétravail et de sa montée en puissance : «Nous sommes à J+2 du début du confinement, et en plus, au sortir d'une période de congés ».

Les cadres peuvent télétravailler mais, en tant que responsable, ils ont des obligations et des sujétions particulières. Elles n'excluent pas le télétravail mais oblige tout de même à être disponible et à pouvoir rapidement se rendre sur les lieux de travail en cas de nécessité.

- sur le sujet de l'accueil : on doit pouvoir atteindre néanmoins le taux de 30 % de télétravail puisque tout le monde n'est pas astreint à recevoir du public. Par ailleurs, il est plus facile de télétravailler en administration centrale, voire en Direction spécialisée, du fait du recours à moins d'applications métiers, ce qui est particulièrement vrai pour les services centraux.

- Les plate-formes d'accueil des entreprises :

Deux centres de contact (CDC Lille et Nancy) sont dédiés pour répondre aux appels téléphoniques des entreprises. Il s'agit d'assurer le renseignement de premier niveau au sujet des mesures mises en place en matière de soutien de l'économie et d'aides aux entreprises.

Ces centres reçoivent au moins 1000 appels par jours. Ils peuvent se trouver débordés certains jours en cas d'afflux d'appels faisant suite à des annonces de nouvelles mesures. Cependant, le « taux de décroché » est dans l'ensemble satisfaisant.

L'administration n'exclue pas de faire appel à des renforts, voire à un CDC de délestage, en cas de besoin.

3/ Le dialogue social:

L'administration ne semble pas encore totalement fixée mais il semble que l'on s'oriente vers des réunions distancielles pour les GT, voire les prochains CTR.

En revanche, les CAP disciplinaires, de droit, doivent se tenir en présentiel (confidentialité et droits de la défense), en conformité avec les règles sanitaires. Un retard est actuellement observé dans leur tenue.

Un point régulier est établi entre l'administration et les syndicats. Une prochaine réunion doit se tenir vendredi.

Données COVID et force de travail à la DGFiP :

Situation au	02/11/2020	Semaine précédente	Variation en %
Cas avéré positif Covid19 + quatorzaine/septaine	1155	971	19%
agents présents	61 798	52 854	
Télétravailleurs le jour de l'enquête	13 251	8 065	64%
agents en ASA	1 372	1 038	32%
agents en congés ou arrêt	18 214	32 549	-44%